TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint administratif principal 2ème classe
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme MAGURNO Vanessa	Adjoint administratif	01/01/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. ORSUCCI François	Agent de maîtrise	01/01/2025
2	Mme CACCIAGUERRA Françoise	Agent de maîtrise	12/02/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Educateur A.P.S principal 2ème classe
CATEGORIE B
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme METTERIE Soizic	Educateur territorial A.P.S.	01/01/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assi dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
...Attaché hors-classe.....
CATEGORIE ...A.....
ANNEE ..2025.....

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme MOGHRAOUI Nora	Attaché principal	01/01/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assi dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Bastia.....
le .....07 JUIL. 2025.....

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint technique principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. MORESCHI Jean-François	Adjoint tech principal 2ème classe	15/06/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Attaché principal
CATEGORIE A
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme ROMANI Valérie	Attaché	24/07/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint technique principal 2ème classe
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. AISSAOUI Mourad	Adjoint technique	01/01/2025
2	Mme CARABIN Myriam	Adjoint technique	01/01/2025
3	M. CIPRIANI Ange-Pierre	Adjoint technique	01/01/2025
4	M. DERKAOUI Amine	Adjoint technique	01/01/2025
5	M. GRANDSEIGNE Daniel	Adjoint technique	01/01/2025
6	M. LANDINI Pierre-Joseph	Adjoint technique	01/01/2025
7	M. LARANJO David	Adjoint technique	01/01/2025
8	M. LORENZI Emmanuel	Adjoint technique	01/01/2025
9	M. LUCIANI Yoann	Adjoint technique	01/01/2025
10	M. SIMONI Georges	Adjoint technique	01/01/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	14	13
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	9	10

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint administratif principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme MATTEI Caroline	Adjoint adm principal 2ème classe	10/03/2025

AFFICHÉ POUR FORMALITES DE PUBLICITÉ, LE
10 JUIL. 2025
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
10 JUIL. 2025
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvat avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- **dans le vivier des agents promouvables,**
- **parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Bastia
le 07 JUIL. 2025

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Louis POZZO DI BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint administratif principal de 2 classe
CATEGORIE C
ANNEE 2025

Collectivité / Etablissement public
Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	GRAVINI LUCCHINI Nathalie	Adjoint administratif	23/06/2025

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
05 DEC. 2025
Courrier arrivé
Gestion des carrières

FORMALITÉS
CITÉ, LE
2025
G DE LA
CORSE

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvable avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assign dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve d la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		

Fait à Bastia
le 28/11/2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
(Signature et cachet)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Louis PEZZO DI BORGO